

## VÊTEMENTS :

A partir de 16h40, pour cause de ménage, il n'est plus possible de revenir dans les couloirs de l'école ni dans les classes.

Il est conseillé de marquer les vêtements, ceux oubliés ne pourront être récupérés que le lendemain. Régulièrement, une pаниère remplie de vêtements oubliés, est mise à disposition à l'entrée de l'école.



## SORTIE :

Un interphone est à disposition afin de pouvoir se présenter et permettre ainsi au personnel communal d'appeler l'enfant amené à sortir.

Les personnes venues chercher l'enfant doivent attendre devant le portail, et être notées sur le dossier d'inscription, et munies d'une pièce d'identité. Cette liste de personnes n'est pas définitive et peut être réactualisée tout au long de l'année.



**Aucun enfant non autorisé à quitter l'établissement seul, ne peut traverser la route sans être accompagné.**

## ACTIVITES :

Le matin dès 7h30, le soir après le goûter puis à 17h30 suite à l'étude, des activités diverses et variées sont proposées par l'équipe d'animation. L'enfant peut bien entendu évoluer librement et de manière autonome sur des jeux de ballons ou de société.....



...et, parallèlement, des activités manuelles, ludiques et facultatives en rapport avec la période, la saison, les fêtes, sont proposées tout au long de l'année.



VILLE DE  
CASTELCULIER

# Accueil Périscolaire

Année scolaire  
2024/2025



## École Élémentaire



Les partenaires des Accueils collectifs de mineurs :



## ACCUEIL PERISCOLAIRE:

Avenue du Général De Gaulle -  
47240 CASTELCULIER  
Tel : 05.53.68.75.06

Directrice : Christine MAZOYER  
Tel : 05.53.68.56.87  
Mail: christine.mairie@castelculier.fr



Directeur adjoint : Nicolas LAYEC



## L'EQUIPE D'ANIMATION :



Isabelle



Latifa



Laure



Anaïs



Marie-Paule



Justine



## INSCRIPTION :

Remplir le dossier d'inscription

- N° allocataire CAF ou avis d'imposition
- Attestation d'assurance périscolaire couvrant la responsabilité civile et individuelle accident. (**Attention il faut donner un exemplaire à l'école puis un second exemplaire à la mairie**).
- Photocopie des vaccinations à jour.

Dossier complet à retourner en mairie ou à déposer dans la boîte aux lettres du périscolaire située à côté du portail de l'école **au plus tard le 30 septembre**.

**L'enfant dont le dossier sera incomplet pourra se voir refuser l'accès au périscolaire.**



## HORAIRES :

7h30-8h30  
Garderie gratuite de 8h30 à 9h00

16h30-18h30 dont 17h-17h30 étude surveillée

En laissant leur(s) enfant(s) à l'**étude surveillée**, les **parents s'engagent à ne pas les récupérer entre 17h et 17h30**.

**En cas de retard répété après 18h30, des sanctions pourront être prises.**

## TARIFS :

QF < 1100 € : 1,05€/h  
QF > 1100 € : 1,25 €/h

**Il n'est plus possible de s'acquitter de la facture à l'accueil de la mairie. Il existe quatre modes de paiement à choisir :**

- Par **prélèvement automatique** : se renseigner à la mairie
- **Par internet** à partir du site : [www.ville-de-castelculier.fr](http://www.ville-de-castelculier.fr), rubrique « éducation-jeunesse – paiement en ligne »
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public, à **adresser à la Trésorerie Municipale d'Agen**, située 1050, Av du Dr Jean Bru, 47916 Agen Cedex 9,
- En espèces **au guichet de la Trésorerie Municipale d'Agen**.



## GOÛTER :

Les enfants peuvent goûter de 16h30 à 17h. La collation est individuelle, personnelle et n'est pas fournie par l'accueil périscolaire.

Périodiquement, selon les restes du repas du midi servi à la cantine, il peut être proposé gratuitement du pain, des fruits, des gâteaux, des yaourts, mais ceci ne revêt pas un caractère obligatoire et reste aléatoire tant au niveau de la fréquence qu'au niveau des quantités.



## ETUDE SURVEILLEE :

Les enfants qui n'ont pas été récupérés avant 17h restent de fait en étude, et ce jusqu'à 17h30. Aucune sortie anticipée ne sera tolérée hors rendez-vous médical exceptionnel.

Les enfants qui ont terminé les APC et ne sont pas partis à 17h05, rejoignent l'étude surveillée également jusqu'à 17h30.

L'étude surveillée est un temps calme, durant lequel l'enfant, sous la surveillance d'un adulte qui gère un groupe de 8 à 10 élèves, est amené à commencer ses devoirs pour le lendemain ou les jours à venir. Pour ce faire chaque enfant devra disposer de ses affaires ainsi que de quoi écrire (papier et crayons).

Rester à l'étude surveillée ne garantit pas que les devoirs dans leur totalité, soient terminés, corrects, compris, ou sus.

